



RAPPORT ANNUEL 2024

sur le **PRIX** et la **QUALITE** du
Service Public d'Élimination des Déchets



Rapport adopté le 15 octobre 2025

Établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENTS DES ORDURES MENAGERES

6 Rue Etienne Lacavalerie – 46170 CASTELNAU MONTRATIER – Tél : 05 65 21 47 63

Courriel : sictomaccueil@orange.fr Site Internet : <https://sictom-msq.fr/>

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DU SERVICE DE COLLECTE	
1 – INFORMATIONS GENERALES	2
2 – LES ADHERENTS AU SICTOM AU 31/12/2024	4
3 – LA STRUCTURE AU 31/12/2024.....	5 à 7
II. FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE COLLECTE	
1 – CONTENEURS	8
2 – BILAN DE LA COLLECTE	9
3 – FREQUENCE RAMASSAGE ET MODE DE COLLECTE.....	10-11
4 – COLLECTE DES DECHETS ET ASSIMILES	12-13
5 – ACTIONS POUR DIMINUER LES POIDS COLLECTES	14-15
III. ACTIVITES ANNEXES	
1 – LAVAGE DES CONTENEURS	16
2 – CAISSETTES	16
3 – DISTRIBUTION DE CONTENEURS - FESTIVITES	16
IV. ASPECT FINANCIER	
1 – FONCTIONNEMENT	17-18
2 – INVESTISSEMENT.....	19

Article L5211-39 du code général des collectivités territoriales (Version en vigueur depuis le 23 mars 2014)

[Modifié par LOI n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 76](#)

[Modifié par LOI n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37](#)

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Article D2224-1 du code général des collectivités territoriales (Version en vigueur depuis le 01 janvier 2017)

[Modifié par Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 - art. 1](#)

Le maire présente au conseil municipal, ou le président du groupement de collectivités présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service public de l'assainissement ainsi que pour le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, qu'il concerne l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif. Ces rapports sont présentés au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Les dispositions des [articles D. 2224-1 à D. 2224-5](#) s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sont respectivement définis par les annexes V, VI et XIII du présent code.

Lorsque la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article [L. 2224-13](#), le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets mentionné au premier alinéa est présenté à son assemblée délibérante par le président de ce groupement.

Lorsque la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, celui-ci transmet à la commune ou au groupement ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte.

I- PRESENTATION DU SERVICE DE COLLECTE

1 / INFORMATIONS GENERALES

FORME JURIDIQUE

Un syndicat mixte fermé de collecte des déchets ménagers et assimilés

MODE DE GESTION EN REGIE DIRECTE

Depuis le 16/08/1995, et à la suite du transfert de la compétence « traitement » au SYDED (Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets du Lot), le SICTOM assure en régie, par application du mécanisme de substitution, la collecte des déchets ménagers.

INFORMATIONS GENERALES

Siret : 25460090100030

Adresse siège social : 6 Rue Etienne Lacavalerie, 46170 Castelnau Mtier-Ste Alauzie

Tél : 05 65 21 47 63

Email : sictom.msq@orange.fr

Site internet : sictom-msq.fr

Président : BERGOUGNOUX Jean-Louis

Directrice : ROISE Corinne

Date de création du SICTOM : 26 octobre 1983 (15 communes adhérentes à l'époque)

HISTORIQUE SIMPLIFIE

26/10/1983 : constitution du bureau du SICTOM

21/11/1983 : arrêté préfectoral de création du SICTOM du QUERCY BLANC (art L 163.1 à L 163.8, L251.1 à L 251.7, R 963.1 à R.163.5 ET R. 251 du Code des communes)

Adhésion des communes de Castelnau-Mtier, Cézac, Flaugnac, L'Hospitalet, Pern, Ste Alauzie, St Paul de Loubressac, Montcuq, St Cyprien, St Laurent Lolmie, St Pantaléon, Valprieonde, Cieurac, Flaujac Pujols, Laburgade (puis progressivement Montlaurzun, Ste Croix, Montdoumerc, Belmontet, Lascabanes, Fontanes, Bagat, St Daunès).

→ **BUT** : conçu pour faire face au grand nombre de communes en France, l'interco s'organise par le regroupement des communes et le transfert de certaines de leurs compétences à d'autres entités. Ce transfert de compétence vise à la mise en place d'une collaboration pérenne. Une fois la compétence transférée, la collectivité ne peut plus agir dans ce domaine.

Le syndicat a pour objet la collecte et le traitement des ordures ménagères.

La durée du syndicat est illimitée.

Le syndicat sera administré par un comité composé de deux délégués par commune.

Les contributions des communes aux dépenses du syndicat seront fixées au prorata de la population. La taxe est votée par les communes sur proposition du SICTOM.

16/08/1995 : adhésion du SICTOM au Syndicat Départemental pour l'élimination des déchets du Lot (art L 166.1 à L 166.5 du Code des communes).

05/12/1997 : demande d'adhésion au SICTOM Quercy Blanc du SICTOM des Causses de Lalbenque et Limogne (autorisation par arrêté préfectoral du 09/02/1998)

Adhésion des communes d'Aujols, Bach, Belmont Ste Foi, Cremps, Lalbenque, Vaylats, Belfort du Quercy, Escamps, Concots, Laramière, Limogne, Lugagnac, Promilhanes, Saillac, Varaire, Vidaillac et Beauregard.

→ **BUT** : économies d'échelle pour maîtrise des coûts et proposer des services supplémentaires (lavage des conteneurs, collecte encombrants, gestion des déchetteries)

Expertise d'une structure dédiée et se grouper pour mener à bien un projet commun à une échelle de territoire pertinente.

04/12/1997 : mise en place de la collecte sélective sur le territoire du SICTOM du Quercy Blanc
20/03/1998 : changement de nom du SICTOM du Quercy Blanc en SICTOM Les Marches du Sud Quercy
08/02/1999 : transfert de la compétence verre au SYDED du Lot
22/12/1999 : Gestion des déchetteries par le SYDED du Lot – bas du Quai : convention de prestation de service

30/11/1999 : Arrêté préfectoral de retrait des communes appartenant à la communauté de communes du Canton de Montcuq. Adhésion de la communauté de communes de Montcuq au SICTOM. Transformation du SICTOM en Syndicat mixte (art L 5721-2 du code général des collectivités territoriales).

→ Le mécanisme de représentation substitution (dérogation au principe d'exclusivité) permet à des communes de transférer à des EPCI à fiscalité propre des compétences dont elles s'étaient déjà dessaisies au profit de syndicats de communes ou syndicats mixtes, et ce, sans avoir au préalable à retirer ces compétences aux syndicats concernés. De ce fait les communautés de communes sont **automatiquement substituées** à leurs communes membres au sein des syndicats de communes et des syndicats mixtes préexistants (art L 5214-21 du CGCT). **Le syndicat reste compétent et devient syndicat mixte** puisque l'EPCI y adhère au lieu et place de ses communes. **Le transfert de compétence entraîne le dessaisissement des communautés de communes de la compétence. Par contre les communautés de communes désignent les délégués qui siègent au sein du COMITE SYNDICAL.**

L'article L 5214-21 du CGCT, dans son II, dispose que :

« La communauté de communes est substituée, pour les compétences qu'elle exerce ou vient à exercer, aux communes qui en sont membres lorsque celles-ci sont groupées avec des communes extérieures à la communauté dans un syndicat de communes ou un syndicat mixte. S'il s'agit d'un syndicat de communes, ce dernier devient un syndicat mixte au sens de l'article L. 5711-1. Ni les attributions du syndicat, ni le périmètre dans lequel il exerce ses compétences ne sont modifiés »

Arrêtés préfectoraux des 20/12/2000 et 19/11/2001, 31/12/2002 : autorise les communautés de communes du Pays de Lalbenque, Castelnau-Mtiet et du Pays de Cahors à exercer la compétence : « collecte et traitement des déchets » et de ce fait à **représenter** les communes membres au sein du syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères les Marches du Sud Quercy préexistant (art L 5211-17 et suivants).

09/03/2017 : modification des statuts du SICTOM les Marches du Sud Quercy pour diminuer le nombre de délégués communautaires siégeant au Comité Syndical (désignés par les communautés de communes).

CC QUERCY BLANC : 13 titulaires et 13 suppléants

CC PAYS DE LALBENQUE LIMOGNE : 24 titulaires et 24 suppléants

COMPETENCES

→ **La collecte des déchets est encadrée par le guide de collecte adopté en 2017** et porte sur les catégories suivantes :

- les ordures ménagères résiduelles et assimilées
- les emballages ménagers recyclables en mélange et assimilés
- les emballages en verre et assimilés
- les textiles

→ Par ailleurs, **sont collectés en déchetterie les déchets volumineux ou dangereux des ménages et des professionnels** (sous certaines conditions quantitatives et tarifaires).

→ **Les déchets exclus du service public de collecte** sont les suivants :

- les déchets de chantier : les entreprises doivent assurer leur élimination par des filières adaptées,
- les déchets d'activités de soins à risque infectieux ou DASRI (seringues, aiguilles, stylos ...) : les déchetteries du SYDED sont des points de collecte des boîtes jaunes (remises par les pharmacies) remplies uniquement par les patients en auto-traitement. Quant aux DASRI issus des activités professionnelles, ils doivent être éliminés par la filière adaptée.
- les excréments (hors couches) et tous les déchets liquides, radioactifs et explosifs (bouteilles de gaz, extincteurs...).

2 / ADHERENTS AU SICTOM AU 31/12/2024

2 communautés de communes adhérentes soit 33 communes au total (CCQB+CCPLL voir détail ci-dessous)
19 360 habitants DGF, 16 872 habitants population INSEE avec pop comptée à part au 01/01/2024.

	Pop DGF au 01/01/2024	Population municipale 2021 INSEE (entrée en vigueur) sans pop. comptée à part	Population municipale 2021 INSEE avec pop. comptée à part
Communauté communes Pays Lalbenque Limogne			
AUJOLS	433	374	383
BACH	237	196	204
BEAUREGARD	287	229	241
BELFORT DU QUERCY	627	511	524
BELMONT SAINTE FOI	165	123	126
BERGANTY	162	130	134
CENEVIERES	267	173	176
CONCOTS	491	410	427
CREGOLS	127	77	78
CREMPS	446	368	377
ESCAMPS	272	212	218
ESCLAUZELS	277	218	221
FLAUJAC-POUJOLS	841	798	821
LABURGADE	404	368	383
LALBENQUE	2014	1858	1905
LIMOGNE EN QUERCY	893	807	815
LUGAGNAC	185	127	132
MONTDOUMERC	591	557	562
SAILLAC	212	149	154
SAINT MARTIN LABOUVAL	313	189	193
VARAIRE	432	350	362
VAYLATS	376	332	334
VIDAILLAC	222	187	191
TOTAL des 23 communes	10274	8743	8961
Communauté communes Quercy Blanc			
BARGUELONNE EN QUERCY	860	702	719
CASTELNAU MONTRATIER SAINTE ALAUZIE	2104	1835	1873
CEZAC	214	174	177
LENDON EN QUERCY	765	624	636
LHOSPITALET	541	501	514
MONTCUQ EN QUERCY BLANC	2156	1812	1864
MONTLAUZUN	134	118	122
PERN	479	427	438
PORTE DU QUERCY	727	547	558
SAINT PAUL FLAUGNAC	1109	984	1010
TOTAL des 10 communes	9089	7724	7911
TOTAL GENERAL	19360	16467	16872

LES ELUS

Le Bureau

Le Président

M. Jean-Louis BERGOUIGNOUX (CCQB)

3 Vice-présidents

Mme Marie-José SABEL (CCQB)
 M. Francis CAMMAS (CCPLL)
 M. Benoît CONTE (CCPLL)

8 membres

M. Yves MARLAS (CCPLL)
 Mme DUJARRIC DE LAGARDE Monique (CCQB)
 Mme FAISANT Michèle (CCQB)
 M. CAUZIT Sébastien (CCQB)
 M. CAVAILLE Jean-Marc (CCPLL)
 M. BOISSET Guy (CCPLL)
 Mme VILLETTE Marion (CCPLL)
 M. COLONGES Sébastien (CCQB)

Le Comité Syndical

Communautés de communes	Communes	NOM PRENOM	SUPPLEANT
QUERCY BLANC 10 communes	BARGUELONNE-EN-QUERCY	DUJARRIC DE LAGARDE Monique	LASVENES Delphine
	CASTELNAU Mtier STE ALAUZIE	GAUZIN Nicolas RESSEGUIER Bernard	CAMBE Jean-Luc
	CEZAC	COLONGES Sébastien	ROUSSILLON Maurice
	FLAUGNAC - SAINT PAUL	FAISANT Michelle GIBERT Pascal	GARRIGUES Jean-Michel COLOMBIER Jérémy
	LHOSPITALET	BERGOUIGNOUX Jean-Louis	TORTON Gilbert
	LENDOU en QUERCY	COUTURE Xavier	BESSIERES Sylvie
	MONTCUQ en Quercy Blanc	MATHIEU Jocelyne SABEL Marie-José	LAPEZE Yannick ARNAL Jérôme
	PORTE DU QUERCY	CAUZIT Sébastien	VALADIE Anthony
	MONTLAUZUN	LACOMBE David	THEATE Marianne
	PERN	VAYSSIERES Didier	BRUGIDOU Bernard
PAYS DE LALBENQUE LIMOGNE 23 communes	AUJOLS	FOURES Christiane	TREMESAYGUES Caroline
	BACH	GUIRAL Christian	VALETTE Patrick
	BEAUREGARD	GIACOMELLO Eric	RICHARD Jérôme
	BELFORT DU QUERCY	ROBERT Jean-Marc	MARTY Anne
	BELMONT STE FOI	BRUGIDOU Frédéric	TISON Sylviane
	BERGANTY	ARMAND-CONQUET Sylvie	DAVID Christian
	CENEVIERES	GROUWET Pascal	
	CONCOTS	MARLAS Yves	GANIL Nicolas
	CREGOLS	PECH Didier	FERMY Lucienne
	CREMPS	LERIS Agnès	LACAZE Catherine
	ESCLAUZELS	CONTE Christian	
	ESCAMPS	MOULIN Michel	WALLE Annie
	FLAUJAC POUJOLS	CAVILLE Jean-Marc	VERDIE Nicole
	LABURGADE	BOISSET Guy	OLIJNYK Christophe
	LALBENQUE	CHARONNAT Serge VILLETTE Marion	DELON Kevin LEZOURET-CONQUET Myriam
	LIMOGNE EN QUERCY	CONTE Benoît	NOUVIALE Arnaud
	LUGAGNAC	DEVIMES Nathalie	MONTAGNE Yannick
	MONTDOUMERC	CAMMAS Francis	FRABEL Thierry
	SAILLAC	COUDERC Christelle	
	ST MARTIN LABOUVAL	LESTRADE Cécile	REQUISTON Mireille
	VARAIRE	LONJOU Nathalie	GASC Patrick
	VAYLATS	BRU Frédéric	COURDESSE Pascal
	VIDAILLAC	COLON André	VIDAL Jean-Claude

Les Instances du Comité Syndical

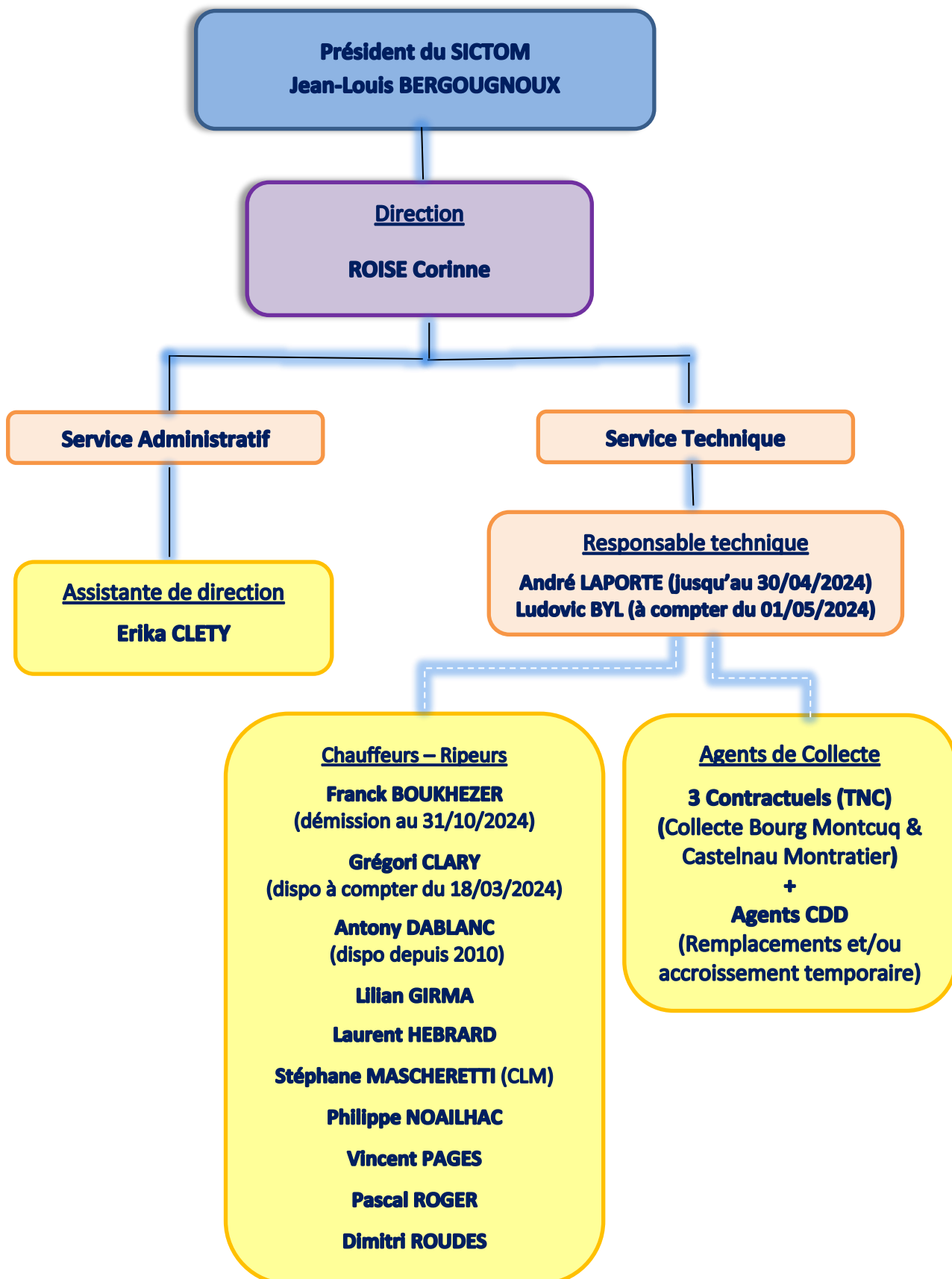
- Réunion du Bureau du **6 mars 2024**
- Assemblée Générale du **20 mars 2024**
- Réunion du Bureau du **19 juillet 2024**
- Réunion du Bureau du **05 décembre 2024**
- Assemblée Générale du **12 décembre 2024**

LE PERSONNEL AU 31/12/2024

Au cours de l'année 2024, 2 agents ont été radiés : 1 départ en retraite et 1 départ pour démission.

Le personnel du syndicat se compose de **11 agents titulaires à temps plein** (dont 2 agents en disponibilité et 1 agent en Congé Longue Maladie), **1 agent titulaire à mi-temps**, des **agents contractuels à temps complet**, **3 agents contractuels à temps non complet** et des **saisonniers**.

1 - Organigramme du personnel



2 - Les absences :

	2024			
	Nbre de jours comptabilisés	Nbre de jours réels	Nbre d'agents	Agents
Maladie ordinaire	223	150	4	2 titulaires Service Technique : 2 agents 1 à TC => 100% 1 à TNC => 90% 2 contractuels Service Technique : 2 agents 1 à TC => 37,5h/s 1 à TNC => 3/35ème
Maladie longue maladie	366	227	1	1 titulaire
Congé maternité/paternité				
Accident de travail				-
Absence exceptionnelle (ASA)	6	6	2	2 titulaires
Total	595	383	7	

3 - Les formations :

Service	Agents	Objet - Intitulé	Durée	Coût
Technique	9	Formation à la navigation Navroid	½ journée	CLS : 1 485 €
	1	Préparation Concours Technicien	2 jours	CNFPT
	2	Habilitation R482	1 jour	ECF : 668,42 €
	1	Formation Continue Obligatoire FCO chauffeur PL	5 jours	ECF : 587,22 €
Administratif	1	Gestion Retraites	½ journée	CDG 46
	1	Entretien Professionnel	2 ½ jours	CNFPT
	1	Commande Publique	½ journée	CDG 46
Total	16		12 jours	2 740,64 €

4 - Emplois contractuels :

- **Emplois saisonniers :**

	Juillet à septembre 2024
Nombre de contractuels	20 AGENTS
Nombre d'heures	1 522,50
Coût total charges comprises	28 165,28 €

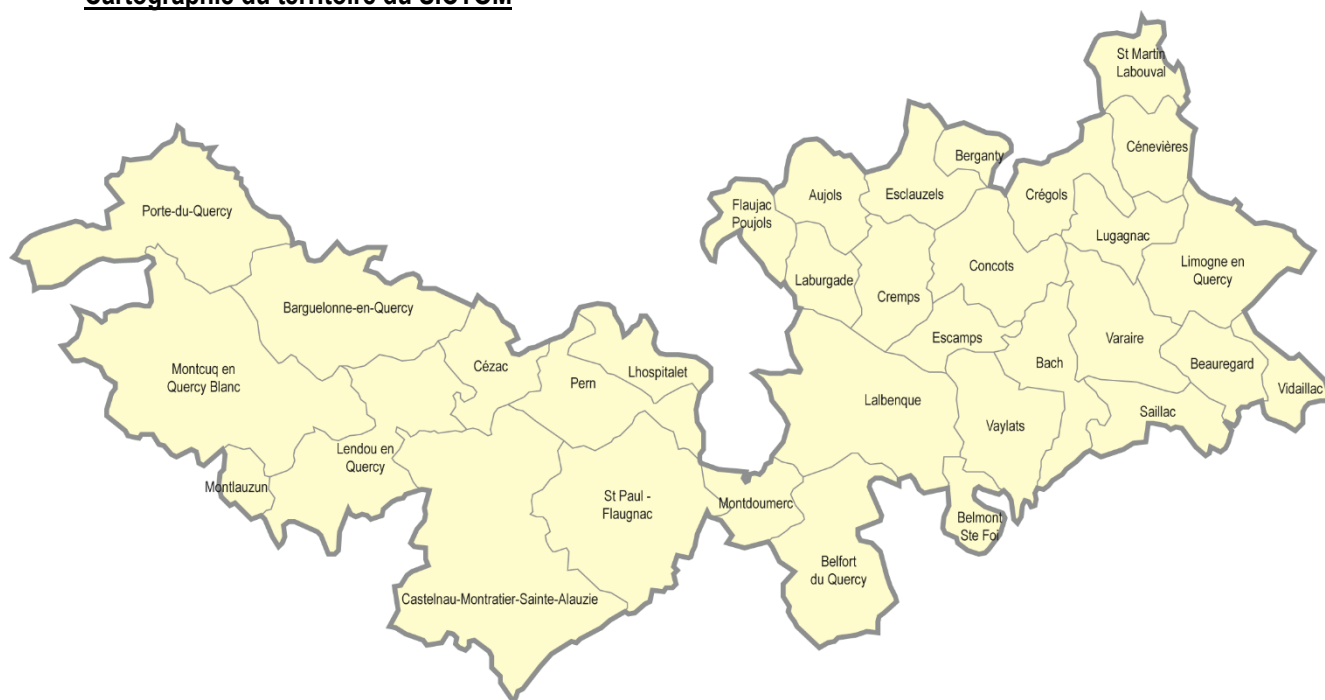
- **Remplacements pour congés : annuels, ARTT, maladie, temps partiel et disponibilité :**

	2024
Nombre de contractuels	9 AGENTS dont
- CMO	4 agents
- CLM	1 agent
- Disponibilité	2 agents
- Temps Partiel	1 agent
- Accroissement Temporaire	1 agent
Nombre d'heures	5 922,23 H
Coût total	117 123,65 €

II- FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE COLLECTE

Le SICTOM des Marches du Sud Quercy assure la collecte des déchets des ménages, non valorisables et valorisables, implantés sur son territoire (qui se compose de la CCQB et de la CCPLL).

Cartographie du territoire du SICTOM



Les déchets journaliers sont transportés dans les 4 bennes situées au **quai de transfert** de Castelnaud Mtier-Ste Alauzie à la ZA de Peyrettes.

→ Les déchets recyclables sont pris en charge et traités par le **centre de tri du SYDED du Lot** (46150 Catus).

→ Les ordures ménagères, quant à elles, sont acheminées, par la société **DRIMM** vers le centre d'enfouissement technique de Montech (82).

1 / NOMBRE DE CONTENEURS

- **Conteneurs collectifs** : environ 2 600 au total (ordures ménagères + recyclables)

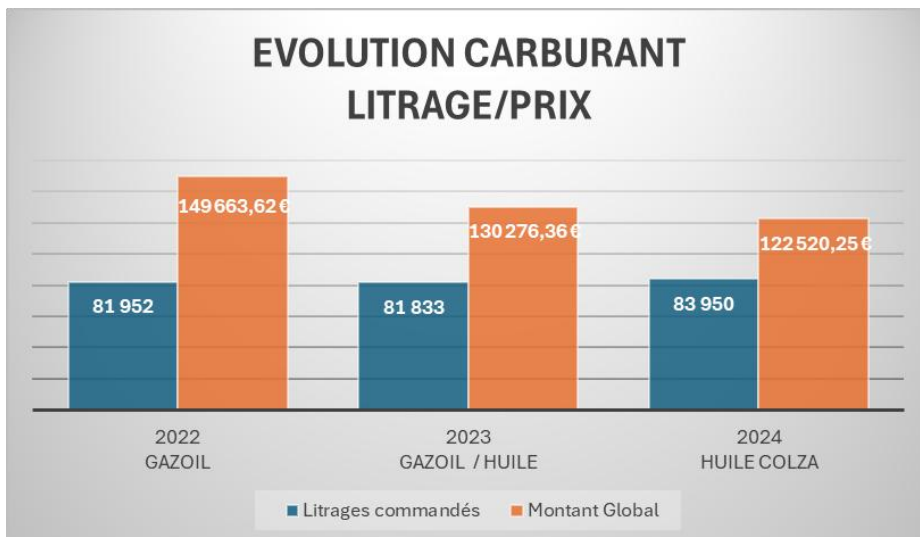


- **Caissettes individuelles** : une caissette est distribuée gratuitement par foyer collecté en porte à porte (fournies par le SICTOM sur demande des nouveaux arrivants soit au siège du SICTOM directement soit à la mairie)

2 / BILAN DES KILOMETRAGES ET DU CARBURANT

ANNEE ACQUISITION	IMMAT	BENNE	Kilométrages au 31/12/2023	Kilométrages au 31/12/2024	Kilométrages à l'année	LITRAGES à l'année HUILE	FIN AMORTISSEMENT	
2014	RENAULT CZ-992-QV	SEMAT	316 334	339 575	23 241	11 110,04	2022	MULET
2015	RENAULT DS-825-XM	SEMAT	287 099	317 804	30 705	13 857,93	2023	
2018	RENAULT EY-119-XL	SEMAT	200 460	233 996	33 536	14 592,93	2026	
2021	RENAULT GC-435-ZC	SEMAT	78 245	115 002	36 757	14 680,94	2029	
2023	RENAULT GM-810-PQ	SEMAT	25 693	58 958	33 265	14 327,14	2030	
TOTAL			907 831	1 065 335	157 504	68 569		

En route pour une mobilité durable, le syndicat a initié en début d'année 2023, le déploiement d'Oleo100 (huile de Colza) sur ses cinq camions bennes, qui ont été adaptés pour rouler avec une énergie de type « B100 » immédiatement substituable au gazole permettant de réduire de minimum 60% les émissions de Co2.



Le SICTOM DES MARCHES DU SUD QUERCY, est la **première collectivité du Lot** à agir ainsi en faveur de l'environnement et du développement des filières locales. Sa production est locale et entièrement issue de graines de colza françaises. Les agriculteurs apportent leurs graines à l'usine SAIPOL de Bassens (33) où elles sont transformées et sont valorisées de différentes façons.

REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFETS DE SERRE

Bilan 2024

Client : SICTOM SUD QUERCY

Nous attestons par la présente que les livraisons d'Oleo100 pour la période du 01 Janvier au 31

Décembre 2024 ont été exécutées avec les caractéristiques détaillées ci-dessous :

- Volume total livré (m³) : 83,95 m³
- Pourcentage moyen de réduction des émissions de GES (en comparaison au gazole) : **De minimum 60 %**
- Economies de GES : 159,41 tonnes de CO₂ équivalents
- Emissions de GES : 99,80 tonnes de CO₂ équivalents
- Nature : Colza
- Origine : France 

Ces économies de GES sont calculées du champ à la roue selon la directive européenne 2018/2001 (REDII) et sont certifiées selon le schéma de certification 2BSvs (référence de certification de SAIPOL : 2BS010010) ainsi que le schéma national de durabilité français (référence de certification de SAIPOL : SN_UN_2023_0070). Les informations de durabilité sont tracées de la graine au produit fini dans le bilan de chaque site de production SAIPOL.



Bilan 2024

Réduction des émissions de GES

Avec l'utilisation d'Oleo100 pour opérer sa transition énergétique,

SICTOM SUD QUERCY

a permis une réduction des émissions de CO₂ de

159,41 tonnes de CO₂eq

Cela correspond à une réduction de **minimum 60%** en comparaison au gazole.

Ce pourcentage de réduction est tracé et certifié.

3 / FREQUENCE DE RAMASSAGE ET MODE DE COLLECTE

1/ Zones urbaines (bourgs)

La collecte s'effectue en porte à porte dans les bourgs de Castelnau Mtier-Ste Alauzie, Montcuq en Quercy Blanc, Aujols et sur la totalité de la commune de Flaujac-Poujols (contrepartie financière pour prestation particulière).

Déchets non valorisables (ordures ménagères)

- 2 fois/semaine bourgs de Castelnau Mtier-Ste Alauzie et Montcuq en Quercy Blanc
- 1 fois/semaine bourg d'Aujols et commune de Flaujac-Poujols

Les déchets sont collectés en sacs pour le porte à porte (non fournis par le SICTOM) et en conteneurs 240 litres sur la commune de Flaujac-Poujols (fournis par le SICTOM).

Déchets valorisables (recyclable)

- 1 fois/semaine ; les déchets sont collectés en caissettes et en conteneurs de 240 litres sur la commune de Flaujac-Poujols (fournis par le SICTOM)

2/ Zones rurales :

La collecte s'effectue en points de regroupements avec des conteneurs de 770 litres.

Déchets non valorisables (ordures ménagères)

- 1 fois/semaine

Déchets valorisables (recyclable)

- 1 fois/semaine

→ ***En période estivale, une collecte supplémentaire est assurée sur certains points sensibles.***

→ Des aires de propreté sont aménagées sur le territoire par les communautés de communes compétentes. Leur entretien relève de la compétence des communes.

3/ Organisation

- **4 équipes de collecte** se déploient chaque jour, du lundi au vendredi sur tout le territoire. L'été et pour les jours fériés, une équipe supplémentaire intervient pour la collecte des bourgs et le redoublement.

- **Accueil téléphonique – information des usagers**

Un accueil téléphonique et physique est assuré au siège du syndicat : 6 Rue Etienne Lacavalerie, 46170 Castelnau Mtier Ste Alauzie.

→ Pour toutes réclamations, demandes de renseignements (fourniture de conteneurs, de caissettes, jours de collecte, consignes de tri...).

4/ Règlementation

Un « **Guide de collecte** » a été adopté par arrêté du 13/12/2017, afin de lister les différentes catégories de déchets admis à la collecte et de préciser les modalités d'organisation de la collecte (fréquence, condition de présentation des déchets par les usagers, sanctions).

« Guide de collecte » disponible sur le site internet du SICTOM : sictom-msq.fr

5/ Véhicules

- **5 bennes à ordures ménagères** pour effectuer la collecte
- **1 véhicule plateau** pour transporter les conteneurs
- **1 véhicule léger** pour déplacements du service technique
- **1 véhicule léger électrique** pour déplacements service administratif et service technique (formations, réunions...)

6/ Entretien du Parc

ENTRETIEN DES CAMIONS 2023- 2024						
VEHICULE MODELE	IMMATRICULAT°	ANNEE	KILOMETRAGE au 31/12/2024	AFFECTATION	MONTANT TTC ENTRETIEN 2023	MONTANT TTC ENTRETIEN 2024
RENAULT	AM-134-QS	2010	436 739 Kms	Vendu le 21/06/2024	5 015,18 €	
RENAULT	CZ-992-QV	2014	339 575 Kms	MULET	23 298,55 €	18 370,72 €
RENAULT	DS-825-XM	2015	317 804 Kms	CS - CASTELNAU/MONTCUQ	24 060,84 €	22 732,37 €
RENAULT	EY-119-XL	2018	233 996 Kms	CS - LALBENQUE /LIMOGNE	7 802,23 €	14 235,39 €
RENAULT	GC-435-ZC	2021	115 002 Kms	OM - LALBENQUE /LIMOGNE	9 094,24 €	8 652,44 €
RENAULT	GM-810-PQ	2023	58 958 Kms	OM - CASTELNAU/MONTCUQ	1 842,88 €	5 412,90 €
RENAULT MASTER MASCOTT DCI 120	AP - 114 - GT	2018	112 015 Kms	LIVRAISON CONTENEURS	735,99 €	2 344,78 €
PEUGEOT PARTNER	EC-568-BL	2016	107 000 Kms	Véhicule Responsable Technique	512,04 €	439,44 €
RENAULT ZOE	ZN-512-EA	2020	15 984 Kms	Véhicule Service Administratif	123,60 €	0,00 €
MONTANT GLOBAL TTC _ REPARATIONS ENTRETIENS					72 485,55 €	72 188,04 €

7/ Hygiène – Sécurité

Les **équipements complets et à haute visibilité (norme ISO 2047 classe 2)** : gants, chaussures de sécurité, gilets de signalisation, vestes de pluie, parkas, tee-shirts et pantalons sont comme chaque année, fournies aux agents. Jusqu'au 15/09/2024 les vêtements de travail (pantalons, tee-shirts et parkas) sont fournis et entretenus par la Société ANETT située à Grenade (31). À la suite de la dénonciation de ce contrat de maintenance tous les vêtements de travail ainsi que les équipements tels que les chaussures, gants, gilets de signalisation et vêtements de pluie proviennent de l'entreprise MAGUS située Villeneuve sur Lot (47). Une convention d'entretien de linge est conclue avec l'association de réinsertion RERTR de Cahors (46) pour une garantie de propreté et bonne visibilité dues aux normes sécurités au 01/10/2024.

Les **vaccinations** obligatoires ou facultatives sont suivies par le médecin du travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Le vaccin de la leptospirose est pris en charge par la collectivité, il est conseillé à l'agent de le faire mais on ne peut pas l'obliger, donc en cas de refus, celui-ci doit signer une décharge. Le suivi de ce vaccin est effectué par la collectivité.

Régulièrement, **les consignes de sécurité sont rappelées** tant par la collectivité que par le Conseiller de Prévention (affichage, réunion...).

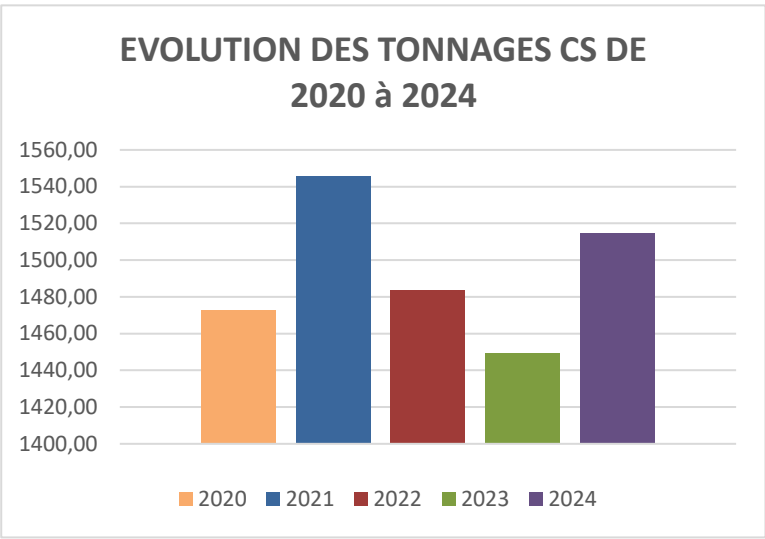
Un **document unique** a été réalisé et fait l'objet d'une réactualisation annuelle => **dernière mise à jour en août 2023.**

4 / COLLECTE DES DECHETS

1/ Quantités de déchets collectés

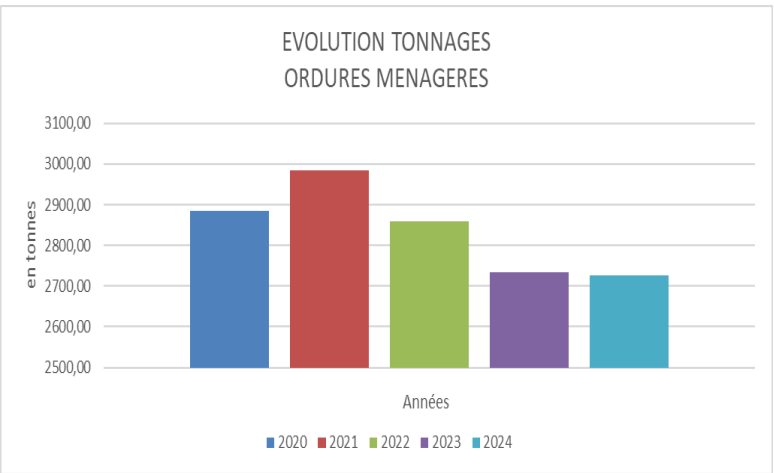
EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTE SELECTIVE

	2022	2023	2024
Janvier	115,36	114,68	122,72
Février	104,42	96,82	104,48
Mars	121,00	116,64	114,66
Avril	122,51	106,38	123,98
Mai	126,30	123,32	131,48
Juin	131,68	131,62	116,12
Juillet	130,68	130,94	154,96
Août	150,00	149,68	151,82
Septembre	129,62	120,87	128,48
Octobre	115,94	122,82	134,34
Novembre	120,42	120,77	110,14
Décembre	115,30	114,68	121,12
	1483,23	1449,22	1514,30
Évolut° N-1		-34,01	65,08



EVOLUTION DES TONNAGES ORDURES MENAGERES

	2022	2023	2024
Janvier	230,40	229,20	216,64
Février	211,48	194,66	199,48
Mars	231,68	217,78	202,08
Avril	226,22	195,58	223,44
Mai	241,96	240,14	226,86
Juin	239,14	219,22	202,98
Juillet	264,10	258,08	273,94
Août	311,50	304,62	288,12
Septembre	238,02	240,77	230,48
Octobre	216,28	221,06	241,8
Novembre	213,20	211,74	200,38
Décembre	234,14	200,28	220,20
	2858,12	2733,13	2726,40
volut° N-1		-124,99	-6,73



2/ Poids par habitant

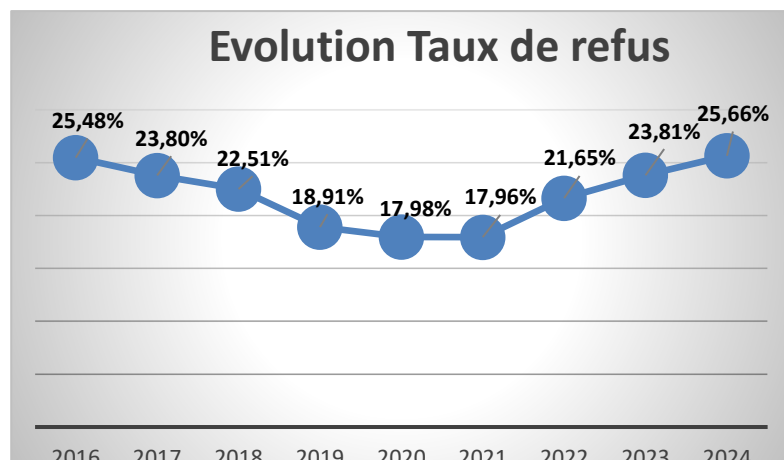
EVOLUTION KILO PAR HABITANTS (pop INSEE)

Années	Poids des OM	Progression	Poids du recyclable	Progression	Poids Total	Progression totale
2024	164,87	- 5,79 %	91,57	+ 2,48 %	256,44	- 3,31 %
2023	167,01		88,55		255,56	
2022	176,01		91,34		267,35	
2021	180,48		89,35		273,96	
2020	175,01		89,35		264,36	

3/ Taux de refus – Collecte Sélective

Evolution taux de refus – années 2022/2024

MOIS/ANNEE	2022	2023	2024
Janvier	33,22%	25,17%	36,56%
Février	17,90%	19,14%	31,01%
Mars	22,80%	17,13%	26,61%
Avril	21,26%	34,01%	23,34%
Mai	19,15%	24,33%	20,07%
Juin	43,45%	32,02%	18,48%
Juillet	20,61%	34,95%	34,00%
Aout	14,36%	11,55%	25,14%
Septembre	14,10%	10,34%	25,30%
Octobre	26,86%	38,69%	34,56%
Novembre	14,94%	22,08%	26,24%
Décembre	20,74%	22,34%	19,67%
Taux Retenu	21,65%	23,81%	25,66 %



4/ Le verre

Le verre est **collecté par le SYDED du Lot** sur tout le département. (Extrait du Rapport d'activités 2024 du SYDED)

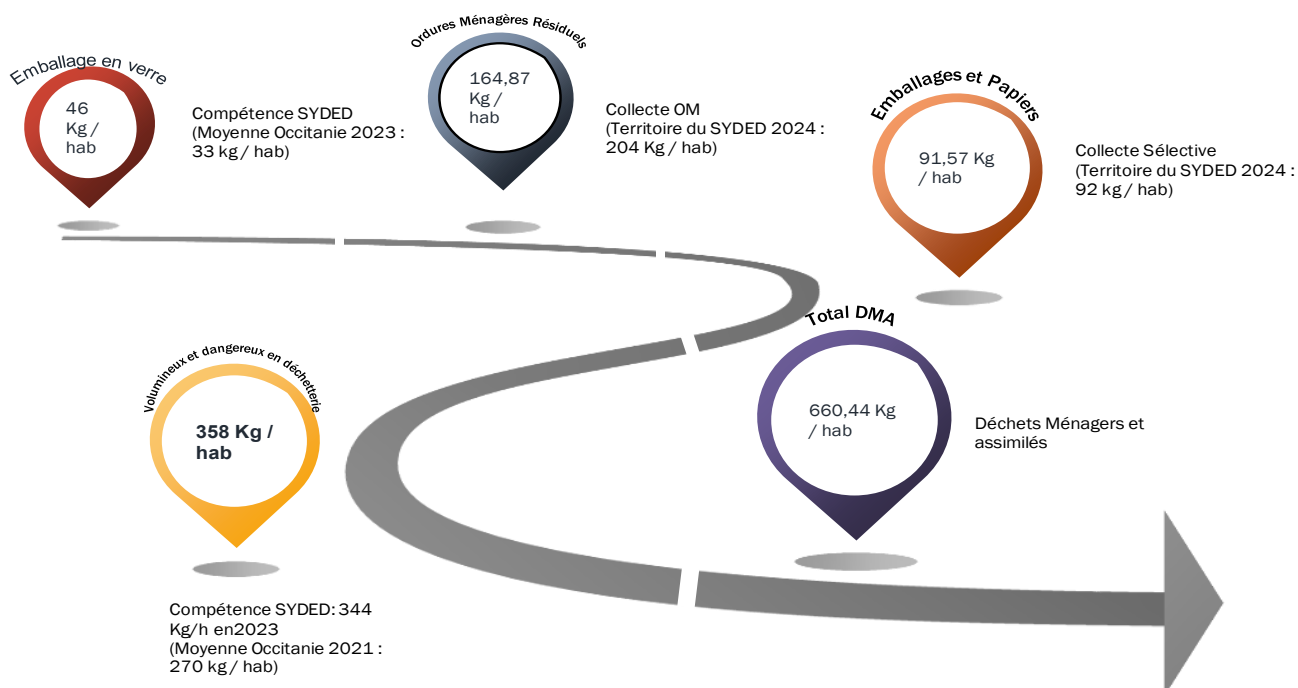
Le Syded effectue le ramassage du verre dans les 1 300 récup 'verre disposés sur le territoire avec une logique d'optimisation de la logistique à l'échelle départementale.

Les emballages en verre sont acheminés vers la Verrerie Ouvrière d'Albi (capacité de traitement de 170 000t/an).

⇒ **8 286 tonnes** de verre recyclées en 2024 soit **46 kg/hab** (moyenne Occitanie 2022 : 33kg/hab) »

Cependant, en accord avec le SYDED du Lot par rapport au besoin de la population desservie, les boules de verre sont financées par le SICTOM à hauteur de **1 362,45 € HT / 1 431,68 TTC** (acquisition de 4 boules de verre en 2024 non payées).

5/ Chiffres Clés 2023



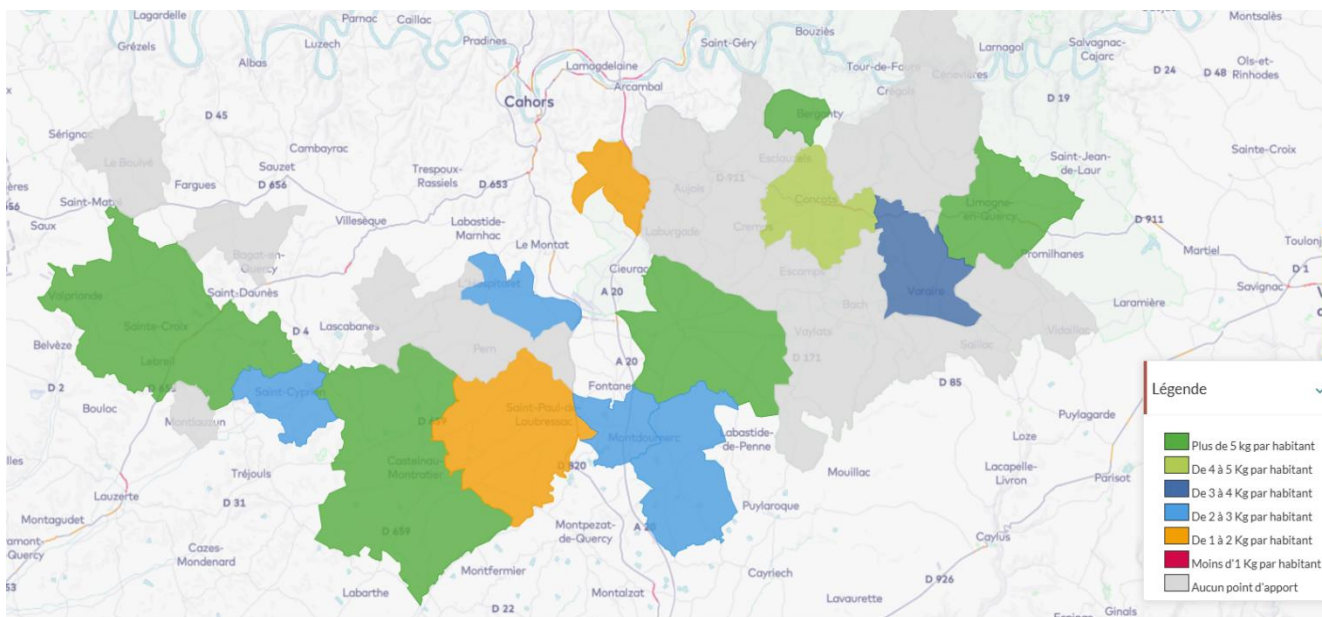
5 / ACTIONS MISES EN PLACE POUR DIMINUER LES POIDS COLLECTES

1/ Mise en place de bornes du RELAIS 82 – Eco TLC REFASHION pour récupérer les textiles

Afin de faciliter le recyclage des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC), le SICTOM avait signé une convention le 01/07/2014 avec la Société Relais 82 qui a pour but de détourner les TLC usagés du flux des ordures ménagères. À la suite d'une modification du nom de la société dénommée « **Eco TLC- REFASHION** », une nouvelle convention a été signée en date du 22/02/2023.

- **23 BORNES** étaient à la disposition des administrés en 2024 (1 PAV pour 685 habitants).
→ Tonnages collectés sur le secteur du SICTOM en 2024 : **61,3 tonnes**
→ Poids collectés en 2023 = **3,89 kg/hab/an**

Carte des points collectés



Le SICTOM assure des actions de communications relatives à la collecte séparée des TLC usagées (vêtements, chaussures...) à destination des particuliers et des collectivités, ce qui a permis de percevoir une **aide de 2 250 € en 2024**.

2/ Financement de composteurs à usage collectif et à usage individuel

Le SICTOM a financé des composteurs à usage collectif et individuels en 2024 :

- ➔ 3 composteurs collectifs à 216 € et 100 € :
- Camping « Finca Baribal » CONCOTS
 - Camping des « Arcanes » BARGUELONNE en QUERCY
 - Ecole de HAUTE BARGUELONNE
 - CSAPA « le Peyry » PERN et Commune de St MARTIN LABOUVAL

Collectivité	Code postal	Commune	Site de compostage	Type de structure	Catégorie ADEME	Statut	Le composteur est-il en accès libre au public ?	Date d'installation	Année installation
S MSQ	46090	Aujols	LUDO GITE LES CURIES	Hébergement (camping, gîte)	Etablissement	ACTIF	Non	02/04/2024	2024
S MSQ	46800	Barguelonne	CAMPING DES ARCADES	Hébergement (camping, gîte)	Etablissement	ACTIF	Non	29/04/2024	2024
S MSQ	46260	Concots	FINCA BARIBAL	Hébergement (camping, gîte)	Etablissement	ACTIF	Non	14/06/2024	2024
S MSQ	46230	Cremps	BOURG DE CREMPS	Quartier/Bourg	Bourg et Quartier	ACTIF	Oui	10/10/2024	2024
S MSQ	46230	Lalbenque	BOURG DE LALBENQUE	Quartier/Bourg	Bourg et Quartier	ACTIF	Oui	16/10/2024	2024
S MSQ	46800	Lendou-en-Quercy	DOMAINE LA BRUYERE	Hébergement (camping, gîte)	Etablissement	ACTIF	Non	11/12/2024	2024
S MSQ	46260	Lugagnac	BOURG DE LUGAGNAC	Quartier/Bourg	Bourg et Quartier	ACTIF	Oui	03/12/2024	2024
S MSQ	46170	Pern	CSAPA LE PEYRY	Soin / Accueil spécialisé	Etablissement	ACTIF	Non	22/02/2024	2024
S MSQ	46260	Varaire	CHATEAU DE COUANAC	Hébergement (camping, gîte)	Etablissement	ACTIF	Non	16/09/2024	2024

Données Compostage ADEME						
				Nb habitants	Nb habitants par foyer	Nb foyers par composteur (donnée RCC)
Nombres composteurs collectifs installés depuis le début des opérations jusqu'en 2024				16590	1,99	50
Le composteur est-il en accès libre au public ? (Tous)						
ANNEE (Plusieurs éléments)						
				Jusqu'en 2024		
Étiquettes de lignes	Nombre de Collectivité			ACTIFS	Tonnes détournées	Nb habitants desservis
Bourg et Quartier	11	Bourg et Quartier	8	20	796	
ACTIF	8	Pied d'immeuble	4	10	398	
INACTIF	2	Etablissement autonome	25	62,5	/	
INEXISTANT	1	TOTAL	37	92,5	1194	
Etablissement autonome	35					7%
ACTIF	25	de la populat° totale du SICTOM couverte par solut° de compostage collectif				
INACTIF	8					
INEXISTANT	2					
Pied d'immeuble	4					
ACTIF	4					
Total général	50					
Nombre composteurs collectifs installés en 2024				En 2024		
Le composteur est-il en accès libre au public ? (Tous)				ACTIFS	Tonnes détournées	Nb habitants desservis
ANNEE 2024				Bourg et Quartier	3	8
				Pied d'immeuble	0	0
Étiquettes de lignes				Etablissement autonome	6	15
Bourg et Quartier				TOTAL	9	22,5
ACTIF						298,5
Etablissement autonome						0
ACTIF						/
Total général						298,5

→ 390 composteurs individuels, financés à hauteur de 20 € par le SICTOM, ont été commandés en 2024 pour le tri à la source des biodéchets (paiement effectué en 2025 – Dépense inscrite en Reste à Réaliser).

BILAN, VALORISATION DE L'ACTION / DISTRIBUTION :

- La campagne (5 dates) a permis de distribuer 318 composteurs individuels Cf. tableau ci-dessous
- Sensibilisation pertinente, voire **indispensable**
- Bonne communication en amont de l'évènement **essentielle** pour que les habitants aient connaissance des campagnes de gratuité.
- Les habitants se sont inscrits en amont auprès du SICTOM, sans avoir connaissance de la date de distribution. Certains habitants n'ont pas pu venir récupérer leur composteur. Il aurait été pertinent de connaître les lieux et dates de distribution avant de communiquer sur la gratuité, afin que les habitants s'inscrivent seulement s'ils sont disponibles le jour de distribution.
- Le relai d'information des communes auprès des habitants est indispensable pour une bonne communication de la campagne
- La signalisation sur le site de distribution est essentielle pour gérer les flux de personnes et orienter correctement les habitants sur les différents stands.
- La distribution des composteurs en mode « drive » est pertinente pour moins fatiguer les agents à ce poste.

COMMUNE	DATE	LIEU	Distribués
Lalbenque	Jeudi 24 octobre 2024	Espace Mercadiol	90
Castelnau Montratier	Mardi 29 octobre 2024	Salle des fêtes	61
Flaujac Poujols	Mercredi 06 novembre 2024	Salle des Associations	41
Varaire	Vendredi 15 novembre 2024	Salle Polyvalente	61
Montcuq	Lundi 18 novembre 2024	Salle des fêtes	65
TOTAL			318

III- ACTIVITES ANNEXES

1 / LAVAGE DES CONTENEURS

Le SICTOM a effectué le lavage **de 100% du parc de conteneurs en 2024** soit environ 2 600 conteneurs (OM + CS).

→ Pour information, le lavage était réalisé tous les ans pour les conteneurs GRIS et tous les 2 ans pour les conteneurs VERTS.

Depuis 2022, le syndicat et l'équipe d'agents du SICTOM MSQ assurent le lavage des conteneurs en interne pour diminuer les coûts trop élevés d'une prestation par l'ancien prestataire ANCO. Cette année encore il a été décidé de louer une laveuse à la société LOCCA (anciennement AMV - 63430 PONT DU CHATEAU). À la suite d'une réorganisation des tournées de lavage, **la location de la laveuse a été réalisée sur 4 semaines du 16/09 au 11/10/2024** et non plus 6 semaines comme précédemment.

Le coût du lavage s'est élevé à environ **11 291,22 € TTC** (location, assurance et frais de fonctionnement compris, hors personnel) soit **4,34 € TTC par conteneurs**.

Pour rappel le coût de la prestation de lavage pour 50% du parc :

- 2021, réalisé par le prestataire ANCO était de 11 290 € TTC (**9,83 € TTC par conteneurs**)
- 2023, réalisé en interne, était de 8 247€ TTC (**7,83 € TTC par conteneurs**).

2 / DISTRIBUTION DE CAISSETTES



Le SICTOM distribue une caisse par foyer dans les bourgs lorsque la collecte s'effectue en porte à porte.

Ce sont des caissettes de 70 litres ajourées avec le logo du SICTOM, sur lesquelles le propriétaire doit inscrire son adresse (attribuées au logement et non à la personne qui loue).

Dans le cadre de cette distribution, des consignes concernant le tri sélectif sont rappelées aux usagers (déchetterie, compostage, recyclage...) et des mémentos de tri sont fournis.

3 / DISTRIBUTION DE CONTENEURS FÊTES VOTIVES & MANIFESTATIONS TOURISTIQUES

Le SICTOM propose aux collectivités de son territoire, la mise à disposition de conteneurs de 770 litres d'ordures ménagères et de collecte sélective, lors de leurs diverses manifestations :

- Fêtes votives
- Foire agricole
- Marchés gourmands
- Festivals de musique
- Courses cyclistes
- Manifestations culturelles

Pour l'année 2024, 26 collectivités et/ou associations ont fait appel à ce service.

Il a été livrés et collectés 177 conteneurs d'OM et 95 conteneurs de CS.

L'accueil du SICTOM a informé par mail les communes de son territoire en date du 16/05/2024.

Les demandes doivent être effectuées par mail, 15 jours avant la manifestation en précisant le nombre de conteneurs souhaités, la date de la manifestation et le nom et numéro de téléphone de la personne en charge de la réception des conteneurs.

IV- ASPECTS FINANCIERS

I / SECTION DE FONCTIONNEMENT

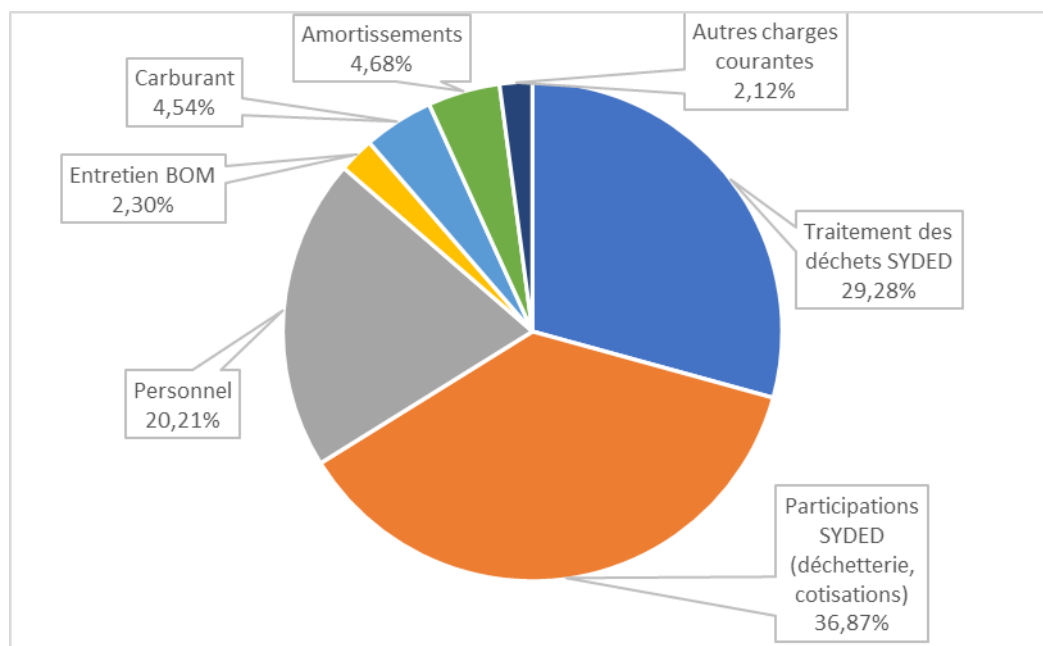
1/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2024, les dépenses de fonctionnement réalisées ont atteint un montant **2 987 581,20 €** dont :

TRAITEMENT DES DECHETS = 1 976 271,15 € (66,15%)

COLLECTE DES DECHETS = 1 011 310,05 € (33,85%) voir détail ci-dessous

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2024



Part des dépenses liées à la collecte en 2024 = 33,85 %

→ Coût de la collecte : 1 011 310,05 € / 16 872 hab soit **59,94 €/hab/an**

Part des dépenses liées au traitement des déchets en 2024 (versées au SYDED du Lot) = 66,15 %

• Participation à l'Administration / Charges de structure du SYDED (10 € HT/hab DGF) :	212 960,00 €
• Participation à la Prévention des déchets / Communication du SYDED (5,5 € HT/ hab DGF) :	112 336,40 €
• Participation au fonctionnement des déchetteries (38 € HT/hab DGF) :	776 142,40 €
• Traitement, transport et ramassage du verre (3 € HT/hab DGF) :	61 274,40 €
• Traitement des déchets non valorisables (215 € HT/tonne traitée) :	641 346,09 €
• Traitement des refus de tri des déchets recyclables (440 € HT/tonne traitée) :	172 211,86 €
TOTAL :	1 976 271,15 €

→ Coût du traitement : 1 976 271,15 € / 16 872 hab soit **117,13 €/hab**

TOTAL COÛT COLLECTE + TRAITEMENT 2024 : 177,07 €/hab

ANNEXE 3 – TARIFS COMPÉTENCE « DÉCHETS » 2024

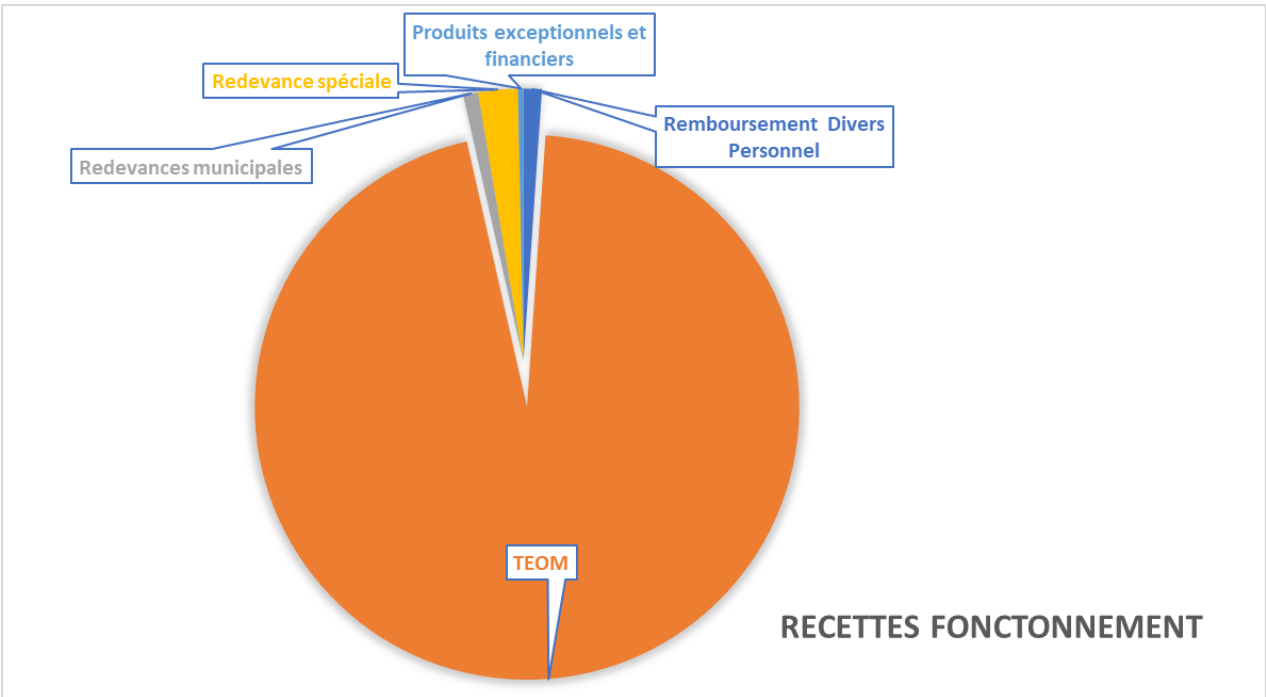
Délibérations : 2024-CS1-011 / 2024-CS2-021

Participation des collectivités membres	
Participation du Département	64 800 € TTC
Administration / charges de structure	10,00 € HT / hab. (DGF 2023)
Prévention des déchets et communication	5,50 € HT / hab. (DGF 2023)
Transfert, transport et traitement des ordures ménagères résiduelles	215,00 € HT/ tonne
Déchèteries, compostage des végétaux, valorisation du bois	38,00 € HT / hab. (DGF 2023)
Ramassage, transfert, transport et valorisation du verre	3,00 € HT / hab. (DGF 2023)
Tri, transfert, transport et traitement des refus de tri entrant en centre de tri	440,00 € HT / tonne
Tri des emballages légers et papiers en centre de tri	0,00 € HT / tonne

2/ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour l’année 2024, les recettes de fonctionnement ont atteint un montant de **2 972 917,25 € €** composées principalement :

- Des recettes de la **TEOM**
- Des **redevances municipales**
- Des **redevances spéciales professionnelles**
- De **remboursements divers pour le personnel**
- **Produits exceptionnels et financiers**
- **Quote part** des Subventions



II / SECTION D'INVESTISSEMENT :

1/ LES DEPENSES

Elles se sont élevées en 2024 à **118 392,42 €**

Le SICTOM a notamment réalisé **les dépenses** d'équipement suivantes :

- Acquisition **Matériel informatique** : 2 561,01 €
- Achat **Matériel Technique** : 1 890,07 €
- **Acquisition Terrain** : 39 962,67 €
- Achat de **conteneurs, caissettes** : 1 863,60 €
- **Grosses réparations BOM** : 17 312,42 €
- **Composteurs collectifs** : 1 018 €
- Le capital des **emprunts** : 51 194,65 €
- **Quote part** des Subventions : 2 590 €

2/ LES RECETTES

Elles se sont élevées à **154 264,62 €** et sont constituées :

- Du **Fond de Compensation** de la TVA : 14 324,63 €
- Des **Amortissements** : 139 939,99 €